



## NOTE IMPORTANTE

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

Nous éprouvons chaque année de plus en plus de difficultés pour conserver ou trouver un parcours sélectif et de qualité. L'avenir des rallyes dépend du déroulement des reconnaissances qui ne sont ni des entraînements, ni des essais ! ....

Les excès commis chaque année annulent tous nos efforts de concertation et de dialogue avec les maires et les riverains.

A brève échéance, les rallyes pourraient être interdits s'il n'y a pas une prise de conscience des nuisances occasionnées par les reconnaissances, et c'est vous amis pilotes et vous seuls, qui pouvez sauver les rallyes.

Vous devez absolument avoir, pendant les reconnaissances, un comportement exemplaire sur tous les points : respect du Code de la Route, courtoisie, dialogue avec les populations, voitures silencieuses et banalisées.

Gardez votre agressivité pour faire "péter les temps" le jour du rallye ! N'oubliez jamais que les routes que vous empruntez sont ouvertes à la circulation et utilisées par des gens qui travaillent, des enfants qui vont à l'école, des promeneurs, qui tous ont autant le droit que vous à l'usage de la route !

Des contrôles rigoureux et sans appel seront effectués par la Gendarmerie qui nous transmettra les infractions légalement relevées. Des juges de faits effectueront de fréquents contrôles et les pénalités prévues par la réglementation générale des rallyes seront rigoureusement appliquées.

Nous comptons sur votre sportivité et votre attitude responsable pour que tout se passe bien encore cette année.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un bon séjour dans notre région et un bon rallye.

Sportivement,

Jean-Pierre LABAUNE

### PALMARES

2010	ARTRU - VIRIEUX	Peugeot 306 Maxi
2009	TRIMATIS - BERNARD	Subaru S8 WRC
2008	CARBONARO - LEONARD	Peugeot 307 WRC
2007	Michel et Marielle GIRALDO	Peugeot 206 Maxi
2006	TRIMATIS - BERNARD	Peugeot 206 WRC
2005	ARTRU - COMBE	Peugeot 306 Maxi
2004	LAGARRIGUE - BONISOLI	BMW 318 TI Compact
2003	PEZZUTI - MURCIA	Renault Clio Maxi
2002	PELLEREY - BOYER	Citroën Saxo Kot Car
2001	POUDREL-BRUN	Porsche 911 S
2000	ANNULE (panne d'essence !!!)	
1999	CUOQ - JANVIER	Mégane Maxi
1998	POUDREL- FROMENT	R5 Turbo
1997	ARTRU - FAURIE	BMW M 3
1996	MOULIN - PONTAL	Escort Cosworth
1995	POUDREL- FROMENT	R5 Turbo
1994	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1993	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1992	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1991	MOUCHET - FABRE	R5 Turbo
1990	LAPIERRE-SITARZ	R5 GT Turbo

**Nous remercions cordialement les maires des communes de : Barbières, Bouvante, La Motte Fanjas, Léoncel, Oriol en Royans, Rochechinard, St. Jean en Royans, St. Nazaire en Royans, les maires des communes traversées en liaison, et toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de ce rallye et nous les associons très sportivement à la réussite de cette manifestation.**

# 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME « Paul Friedman »

16 & 17 juillet 2011

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Lundi 23 mai</b>	Parution du règlement et ouverture des engagements
<b>Lundi 4 juillet</b>	Clôture des engagements
<b>Samedi 9 juillet</b>	Parution du carnet d'itinéraire, à retirer : Garage USCLARD à Saint Jean en Royans Affichage de la liste des engagés au secrétariat de l'ASA et <a href="http://www.asadrome.com">www.asadrome.com</a>

**Samedi 9, dimanche 10, vendredi 15 juillet** reconnaissances autorisées de 9H à 20H (voir article 6.2.5)

### **Samedi 16 juillet**

7 H 30 à 11 H 30	<b>Vérifications des documents</b> au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans
7 H 50 à 11 H 50	<b>Vérifications des voitures</b> rue des Ecoles et entrée au Parc Fermé Place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans.
11 H 30	<b>1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs</b> , au Foyer pour Tous
12 H 30	<b>Publication de la liste des autorisés à prendre le départ</b> , place du Champ de Mars
13 H 30	<b>Départ 1<sup>ère</sup> Etape</b> de St Jean-en-Royans
13 H 35	<b>Entrée Parc d'assistance (15')</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
14 H 08	<b>ES 1 - ORIOL</b>
14 H 31	<b>ES 2 - COL DE TOURNIOL</b>
15 H 41	<b>Entrée Parc de regroupement</b> , place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans.
17 H 21	<b>Sortie Parc de regroupement</b>
17 H 26	<b>Entrée Parc d'assistance (1h)</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
18 H 44	<b>ES 3 - ORIOL</b>
19 H 07	<b>ES 4 - COL DE TOURNIOL</b>
20 H 17	<b>Entrée Parc d'assistance (20')</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
20 H 42	<b>Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape, Entrée Parc fermé</b> , place du Champ de Mars <b>Publication des résultats partiels provisoires à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape</b> et ordre de départ pour la 2 <sup>ème</sup> Etape, place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans, au plus tard <b>30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier Concurrent.</b>

### **Dimanche 17 juillet**

7 H 00	<b>Départ 2<sup>ème</sup> Etape</b> de St. Jean-en-Royans
7 H 05	<b>Entrée Parc d'assistance (15')</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
7 H 33	<b>ES 5 - LA MOTTE FANJAS</b>
8 H 06	<b>ES 6 - BOUVANTE – LE PIONNIER</b>
8 H 39	<b>ES 7 - COL DE L'ECHARASSON</b>
9 H 14	<b>Entrée Parc de regroupement</b> : Place du Champ de Mars à Saint Jean-en-Royans
10 H 24	<b>Sortie Parc de regroupement</b>
10 H 29	<b>Parc d'assistance (50')</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
11 H 32	<b>ES 8 - LA MOTTE FANJAS</b>
12 H 05	<b>ES 9 - BOUVANTE – LE PIONNIER</b>
12 H 38	<b>ES 10 - COL DE L'ECHARASSON</b>
13 H 13	<b>Entrée Parc de regroupement</b> : Place du Champ de Mars à Saint Jean-en-Royans,
14 H 23	<b>Sortie Parc de regroupement</b>
14 H 28	<b>Parc d'assistance (50')</b> Cours des Ecoles, Parking de la Poste & ZA
15 H 31	<b>ES 11 - LA MOTTE FANJAS</b>
16 H 04	<b>ES 12 - BOUVANTE – LE PIONNIER</b>
16 H 37	<b>ES 13 - COL DE L'ECHARASSON</b>
16 H 57	<b>C H d'entrée de ville à St.Jean-en-Royans</b> , liaison neutralisée en convoi jusqu'au Podium,
17 H 05	<b>Podium, Remise des Prix</b> , Entrée en Parc Fermé. <b>Publication des résultats provisoires du Rallye</b> , au plus tard <b>30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier Concurrent</b> , Place du Champ de Mars

## ARTICLE 1P. – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME , organise les 16 et 17 juillet 2011 le :

### 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME "Paul Friedman"

**en qualité d'organisateur administratif et technique.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° XX en date du XX et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° XX en date du XX 2011.

#### COMITE D'ORGANISATION

Le Président Jean-Pierre LABAUNE et son Comité Directeur : Aurélien BAUDY, Jacques BONNEMAYRE, Bryan BOUFFIER, Michel CHAMPELOVIER, Gérard CHARTOGNE, Maurice et Nicole CLAVEL, Christophe CLERMONT, Guillaume GAUMONT, Françoise GERLAND, Georges MONTEIL, Max PLANTA, Jérémy ROISEUX, Martine SAUVAGET, Daniel VERNET, Monique USCLARD, Georges WILLEMS.

#### SECRETARIAT DU RALLYE

ASA DROME 21, rue Henri Rey - 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 41 05 05 - Portable : 06 8712 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73  
Site Asa : [www.asadrome.com](http://www.asadrome.com) - E-mail : [info@asadrome.com](mailto:info@asadrome.com)

#### PERMANENCE DU RALLYE PENDANT LA COURSE

Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans . Tél : 06 87 12 03 94

#### TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Parcs Fermés et Parcs de Regroupement, Place du Champ de Mars à St. Jean-en-Royans

#### INFORMATIONS UTILES

⇒ **ACCUEIL des OFFICIELS et de la PRESSE** au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans, Tél : 06 87 12 03 94

⇒ **ACCUEIL des Commissaires** Garage USCLARD à St. Jean-en-Royans, Tél : 06 08 47 87 45

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8 408
Membres du Collège	Marie Noëlle FAURE	20 376
	Hervé VAUTRAT	3259
	Gérard CHARTOGNE	10 212
	Françoise GERLAND	10 193
Secrétaire du Collège	Agnès ANNOVAZZI	151 454
Directeur de Course	Thierry HERITIER	1 713
Directeurs de Course Adjoints	Jean DETROYAT	3 042
	Daniel BERTHON	1 621
Responsable de la Sécurité et des Radios	Georges MONTEIL	1 828
Médecin Chef	Docteur TROULLIER	
Commissaires techniques : Responsable	A Bernard COQUET	1 324
Adjoints	A Michel BOISSIN	2 405
	B Philippe BLANC	38 131
B	Gérard JOUV'HOMME	51 582
	B Olivier CAPPELLETTI	134 399
	C Gérald MILAMANT	29 575
	C Jean-Louis CANEL	50 539
Commissaires sportifs & Directeur de Course chargés :		
- des relations avec les concurrents	Franck DEMULDER	2 408
	Arnaud BERTACCHINI	134 194
- de la publicité et des parcs	Fernand VERRIERE	6 123
	Jean Pierre FOREST	5 699
Directeurs de Course Délégués		
- aux ES	Catherine CHAMPOMIER	8 654
	Bruno MUSELLI	2 403
	Thierry HAMONIC	31 600
- à la voiture tricolore	Daniel VERNET	147 321
Voiture Damier	Pierre Marie & Martine SAUVAGET	1 520
Juges de Fait	Gérard NEUFELD	11 220
	Alain BELTRANDO	38 515
	Bernard MEE	24 692
	Daniel SEGUIN	2 477
Responsable des Commissaires	Isabelle RAVIER	196 916
Responsable des Moyens Généraux	Maurice CLAVEL	131 930
Adjoint	Georges WILLEMS	2 444
Responsable des Classements	Franck HEBERT – MKS	7 838
Relations presse et Informations des temps	Anne SIRLIN	193 561
Speaker	Frédéric LOMBARD	56 718

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportifs, etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

## **1.2P. ELIGIBILITE**

**Le 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME " Paul Friedman " compte pour :**

- La COUPE de FRANCE des RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION
- Le CHAMPIONNAT du COMITE RHONE-ALPES du SPORT AUTOMOBILE

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter sur le site Internet de l'Asa leur heure de convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu **au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans, le samedi 17 juillet de 7 H 30 à 11H 30** (Tél : 06 87 12 03 94 ) et les vérifications des voitures, qui auront lieu **rue des Ecoles à St. Jean-en-Royans, de 7 H 50 à 11H 50**.

Les concurrents auront la possibilité de passer à ces vérifications **en avance** sur leur heure idéale de convocation.

Les vérifications finales seront effectuées : **au Garage USCLARD à St. Jean-en-Royans**, Taux horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC maximum. La convocation aux vérifications sera remise lors de la distribution des carnets d'itinéraire.

**1.3.3.** L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et gants ne seraient pas homologués.

## **ARTICLE 2P. – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **ARTICLE 3P. – CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Tout Concurrent qui désire participer au **29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA DROME " Paul Friedman "** doit adresser, au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 avant **lundi 4 juillet minuit**.

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à **125 voitures maximum. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.**

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par E.mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Si à la date du 5 juillet 2010, le nombre des engagés est inférieur à 80, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve.

**NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagements sont fixés :

- |  |         |
|--|---------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs | : 490 € |
| b) Avec 1 licencié Asa Drôme à bord                | : 470 € |
| Avec 2 licenciés Asa Drôme à bord                  | : 450 € |
| d) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 980 € |

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- a) de la photocopie de la carte grise du véhicule
- b) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- c) de la fiche d'homologation de la voiture (voir article 1.3.3)
- d) du passeport technique FFSA

Chèques à libeller à l'ordre de ASA DROME. **Ils seront encaissés le lundi 4 juillet** (confirmations d'engagements, voir article 1.3)

### **Remboursement des droits d'engagement**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé;
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

**La retenue sera : de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye  
de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

## **3.2P. EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 3.2.9P. **Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales**

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Les Concurrents du 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de la DROME partiront à la suite du 8<sup>ème</sup> RALLYE VHC de la DROME, 15 minutes après le dernier Concurrent

3. 3.5P. Chaque équipage recevra 3 plaques dont une " Assistance " portant le n° du concurrent. Toute plaque supplémentaire sera vendue **10 €** lors des vérifications des documents. **La plaque d'assistance numérotée est obligatoire pour accéder au parc d'assistance.**

## **ARTICLE 4P. – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

**Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 4 classes de cylindrée :**

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm3

Classe 2 : au dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3

Classe 3 : au dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3

Classe 4 : au dessus de 2000 cm3

**Les voitures de Tourisme (groupes A, FA, et KC confondus) réparties en 9 classes de cylindrée :**

Classe 5 : moins de 1400 cm3

Classe 5K : Kit-Cars moins de 1400 cm3

Classe 6 : de 1400 cm3 à moins de 1600 cm3

Classe 6K : Super 1600 et Kit-Cars de 1400 cm3 à moins de 1600 cm3

Classe 7 : de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3

Classe 7K : Kit-Cars de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3

Classe 7S : S2000 de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3 (admisses sans marquer de points)

Classe 8 : de 2000 cm3 à moins de 2500 cm3

Classe 8W : WRC (admisses sans marquer de points)

**Les voitures du groupe GT de série réparties en 2 classes de cylindrée :**

Classe 9 : moins de 2000 cm3

Classe 10 : plus de 2000 cm3

**Les voitures du groupe F 2000 réparties en 4 classes de cylindrée :**

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm3

Classe 12 : au dessus de 1150 cm3 et jusqu'à 1400 cm3

Classe 13 : au dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3

Classe 14 : au dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3

**Les voitures du groupe R réparties en 3 classes de cylindrée :**

Classe 1 : moins de 1400 cm3

Classe 2 : de 1400 cm3 à moins de 1600 cm3

Classe 3 : de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3

**Les voitures du groupe Z réparties en 1 classe de cylindrée :**

Classe 15

**Les voitures du groupe FRC :**

Admisses dans la classe du groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

### 4. 1.1P. Vitres

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3.1.2P. Pendant toute la durée du rallye, **aucune** réparation **ou** ravitaillement **par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance de Saint Jean en Royans**. Un seul véhicule, par concurrent, porteur de la plaque d'« ASSISTANCE NUMEROTEE» sera admis dans le parc d'assistance.

**En dehors du parc d'assistance**, à l'exclusion **des zones** soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du Collège des Commissaires Sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et **de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3m x 5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur e/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

### Définition de l'assistance interdite :

- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye
- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides) pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente,
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou une zone d'assistance,
- Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement est strictement interdit.

Dans le cas où le parcours et l'horaire du rallye sont communs sur un tronçon routier, la circulation des véhicules d'assistance y sera autorisée à la condition que ceux-ci ne soient pas à proximité immédiate des voitures de courses, et que le tronçon ne soit utilisé qu'aux seules fins de se déplacer pour rejoindre le point d'assistance suivant.

Toute infraction concernant l'assistance ou toute action définie comme « assistance interdite » relevée par les officiels du rallye, peut entraîner l'application des articles 152/153 du Code Sportif International par les Commissaires Sportifs.

### 4.5P. ECHAPPEMENT

**Pour toutes voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75 % du régime moteur maximum.**

### ARTICLE 5P. – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. – SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 29<sup>ème</sup> Rallye National de la Drôme « Paul Friedman » représente un parcours de **292,85 kms** ; il est divisé en **2 étapes** , **5 sections** et comporte **13 Epreuves Spéciales**, d'une longueur totale de **120.20 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

▪ ES 1 / 3	ORIOLE	10,9 kms
▪ ES 2 / 4	COL DE TOURNIOL	12,3 kms
▪ ES 5 / 8 / 11	LA MOTTE FANJAS	7,8 kms
▪ ES 6 / 9 / 12	BOUVANTE / LE PIONNIER	9,4 kms
▪ ES 7 / 10 / 13	COL DE L'ECHARASSON	7,4 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire »

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les carnets d'itinéraire seront disponibles au Garage USCLARD à St.Jean-en-Royans à partir du samedi 9 juillet

⇒ En accord avec les services Préfectoraux et la Gendarmerie la vitesse sera limitée à 50 kms heure sur les routes des E.S., et à 30 km heure dans les agglomérations ou les habitations. De nombreux contrôles seront effectués par des juges de fait ainsi que par la gendarmerie. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

⇒ Veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.

**PRESCRIPTIONS ET INTERDICTIONS GENERALES** : (Rappel réglementation Art. 6.2 )

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

**6.2.1P.** Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois au maximum**.

Tout retour en arrière, **tout fractionnement** et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

**Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

#### 6.2.2P. Voitures

- Voitures de série
- Pneus de série homologués route ( tout pneu compétition est interdit ).
- Autocollant avec la mention " Reconnaissance " et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les voitures de reconnaissances est obligatoire.**

#### 6.2.3P. Equipements

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum, d'un appareil de mesure (trip master), d'un lecteur de carte.
- Interdiction du casque et des écouteurs.
- Autres équipements additionnels interdits.
- La prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.

**6.2.4P.** L'organisateur effectuera des contrôles. Il sera remis à chaque concurrent une fiche de reconnaissances avec le carnet d'itinéraire. Elle devra être complétée sur chaque épreuve spéciale par le contrôleur en poste, en l'absence de contrôleurs de l'organisation, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages au départ et à l'arrivée des ES. Ce document est à remettre obligatoirement aux vérifications des documents sous peine de sanctions. Un rapport spécifique sur les voitures contrôlées, ainsi que les fiches de contrôles seront transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur.

**6.2.5P.** La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours de 9h00 à 20h00, le week-end des 9 et 10 juillet et 15 juillet, et à 3 passages par ES.

#### **6.2.6P. Equipages**

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

#### **6.2.7P. Pénalités**

⇒ Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

⇒ Autres infractions :

- 1ère infraction, selon la gravité :
  - 1mn ou 3mn ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.
- 2ème infraction :
  - interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **6.3P. CARNETS DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

#### **6.4P. CIRCULATION**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **ARTICLE 7P. – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **7.1P. DEPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

**Chefs de poste et Commissaires de route :** Chasuble JAUNE  
**Chargés des relations avec les concurrents :** Chasuble BLANCHE

#### **7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)**

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.17.3P. Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.**

### **ARTICLE 8P. - RECLAMATIONS – APPEL**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **ARTICLE 9P. – CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le classement du rallye de la Drôme sera affiché au Parc Fermé, Place du Champ de Mars à St. Jean-en-Royans, ainsi que sur <http://www.asadrome.com>

## ARTICLE 10P. – PRIX

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

Général	80 à 110 partants	+ 110 partants	
1 <sup>er</sup>	650 €	750 €	
2 <sup>ème</sup>	300 €	450 €	
3 <sup>ème</sup>	150 €	230 €	
4 <sup>ème</sup>		150 €	
Groupes	5 à 25 partants	+ 25 partants	
1 <sup>er</sup>	245 €	490 €	
2 <sup>ème</sup>	110 €	230 €	
3 <sup>ème</sup>		140 €	
Classes	- 5 partants	5 à 15 partants	+ 15 partants
1 <sup>er</sup>	245 €	490 €	490 €
2 <sup>ème</sup>		130 €	230 €
3 <sup>ème</sup>		70 €	140 €
4 <sup>ème</sup>			90 €
Coupe des Dames (si plus de 3 partants)			245 €
<b>MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES :</b>			<b>23 225 €</b>

Tous les prix en espèces sont cumulables.

Les voitures kit Car, S, FRC & WRC seront rattachées à leur classe de base pour les prix remis à la classe.

La classe 15 du groupe Z est récompensée.

Des COUPES (non cumulables) récompenseront, au minimum :

Les 3 premiers équipages du classement scratch

Les vainqueurs de chaque groupe et de chaque classe

Un prix spécial pour les commissaires sera attribué.

La remise des prix se déroulera dimanche 17 juillet sur le podium d'arrivée.

Les prix en espèce seront expédiés dans la semaine suivant l'épreuve.

## 8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME

16 & 17 juillet 2011

### Règlement Particulier

Le RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME reprend l'intégralité de la réglementation du RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME "Paul Friedman", à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après (pour les articles commun aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes)

**PROGRAMME - HORAIRES** (voir page 3 du règlement Rallye National)

### **ARTICLE 1P. - ORGANISATION**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME, organise les 16 et 17 juillet 2011 le :

## 8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° XX en date du XX et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° XX en date du XX 2011.

### **SECRETARIAT DU RALLYE**

ASA DROME 21, rue Henri Rey - 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 41 05 05 - Portable : 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73  
Site "Asa" : [www.asadrome.com](http://www.asadrome.com) - E-mail : [info@asadrome.com](mailto:info@asadrome.com)

**COMITE D'ORGANISATION** (voir page 4 du règlement 28<sup>ème</sup> Rallye National)

### **1.1P. OFFICIELS DU RALLYE**

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Membres du Collège

Jean-Carl ANNOVAZZI  
Marie Noëlle FAURE  
Hervé VAUTRAT  
Gérard Chartogne  
Françoise GERLAND

Licence N°  
8 408  
20 376  
3 259  
10 212  
10 193



Secrétaire du Collège	Agnès ANNOVAZZI	151 454
Directeur de Course	Thierry HERITIER	1 713
Commissaire technique	B Patrick TERMINARIAS	18 237
	B Jean Claude CARRE	13 049
Chargé des relations avec les concurrents	Stéphane VINCENT GENOD	24 887

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye VHC.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

- 8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME compte pour :**
- La COUPE de FRANCE des RALLYES VHC (coefficient 3)
  - Le CHAMPIONNAT des RALLYES VH du COMITE RHONE-ALPES du SPORT AUTOMOBILE

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

## **ARTICLE 3P. – CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 (voir page 5) avant **lundi 4 juillet minuit**.

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à **45 voitures**, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **170 voitures** pour les deux Rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagements sont fixés :

- |  |         |
|--|---------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs | : 450 € |
| b) Avec 1 licencié Asa Drôme à bord                | : 430 € |
| Avec 2 licenciés Asa Drôme à bord                  | : 410 € |
| d) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 900 € |

**3. 1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents réclamés page 5 du règlement du rallye moderne.

### **3.3P. ORDRE DE EPART**

Les Concurrents du **8<sup>ème</sup> RALLYE VHC de la DROME** partiront devant le **29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL**, un intervalle de 15 minutes séparera les deux rallyes.

## **ARTICLE 4P. – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

**4.1.1P. Voitures Admises** : Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I (1981) incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

**Définitions des périodes de l'annexe k :**

Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975	Période H2 : 1976
Période I : 1977 à 1981		

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

## **ARTICLE 5P. – PUBLICITE**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

## **ARTICLE 6P. – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME reprend l'intégralité du parcours du 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA DROME. Le parcours total est de **292,85 kms** ; il est divisé en **2 étapes**, **5 sections** et comporte **13 Epreuves Spéciales**, d'une longueur totale de **120.20 kms**. (voir détail page 11 et Itinéraire en annexe)

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

## **ARTICLE 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE**

**7.3.16P.** Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le collège des Commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.**

## **ARTICLE 9P. – CLASSEMENTS**

Il sera établi trois classements : 1 pour les catégories 1 et 1S confondues, 1 pour les catégories 2 et 2S confondues, 1 pour les catégories 3 et 3 S confondues. Ces classements donneront lieu à l'attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la coupe de France des rallyes VHC.

## **ARTICLE 10P. – PRIX**

<b>PRIX EN ESPECES</b>	au 1 <sup>er</sup>	au 2 <sup>ème</sup>	au 3 <sup>ème</sup>	au 4 <sup>ème</sup>
SCRATCH	450,00 €	310,00 €	180,00 €	110,00 €

**COUPES** : des coupes récompenseront tous les participants

**La remise des prix se déroulera dimanche 17 juillet sur le podium d'arrivée.**

Les prix en espèce seront expédiés dans la semaine suivant l'épreuve.

**PALMARES**

<b>2010</b>	<b>Pascal PAUGET – Lucie MONNET</b>	Porsche 930 Turbo
<b>2009</b>	<b>Jean-Claude ANDRUET – Martine RICK-PLACE</b>	Porsche 911
<b>2008</b>	<b>Jean-Claude ANDRUET – Guy MIZAEI</b>	Porsche 911
<b>2007</b>	<b>Gérard BLEY – François JULIEN</b>	Porsche 3L RS
<b>2006</b>	<b>Alain TRINIANE-GAMBASSI – Jean-Michel TAILLER</b>	Porsche 911
<b>2005</b>	<b>Alain et Marie-France TRINIANE-GAMBASSI</b>	Porsche 911
<b>2004</b>	<b>Max et Chantal SOLEIL</b>	Lotus Elan

8ème VHC & 29ème RALLYE DE LA DROME 2011						
Contrôles	PARCOURS	Kms partiel	Kms total	TEMPS IMPARTI	H. Théor. Première voiture	H. Théor. Dernière voiture
<b>1ère ETAPE le Samedi 16 juillet 2011</b>						
<b>1 ère Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						03 H 03
<b>1 er Secteur de liaison : PARC FERME - PARC D'ASSISTANCE</b>						
CH 1	Saint JEAN : Sortie Parc Fermé		0,00		13 H 30	16 H 33
CH 2	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	13 H 35	16 H 38
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>2 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - ORIOL EN ROYANS</b>						
CH 3	Sortie Parc d'assistance		0,00		13 H 50	16 H 53
CH 4	ORIOL	6,10	6,10	00 H 15	14 H 05	17 H 08
<b>Neutralisation</b>						
<b>3 ème Secteur de liaison : ORIOL EN ROYANS - LEONCEL</b>						
DES 1	ORIOL		0,00		14 H 08	17 H 11
AES		10,90	10,90			
CPS		0,40	11,30			
CH 5	LEONCEL	0,20	11,50	00 H 20	14 H 28	17 H 31
<b>Neutralisation</b>						
<b>4 ème Secteur de liaison : LEONCEL - SAINT THOMAS EN ROYANS</b>						
DES 2	COL DE TOURNIOL		0,00		14 H 31	17 H 34
AES		12,30	12,30			
CPS		0,50	12,80			
CH 6	SAIN THOMAS EN ROYANS	26,90	39,70	01 H 00	15 H 31	18 H 34
<b>5 ème Secteur de liaison : SAINT THOMAS EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
CH 6	SAIN THOMAS EN ROYANS		0,00		15 H 31	18 H 34
CH 7	SAIN THOMAS EN ROYANS		0,00		15 H 31	18 H 34
CH 7	Entrée Parc de Regroupement	3,70	3,70	00 H 10	15 H 41	18 H 44
<b>INFO TEMPS</b>						
<b>REGROUPEMENT</b>						
<b>2 ème Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
<b>6 ème Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE</b>						02 H 48
CH 8	Sortie Parc de regroupement		0,00		17 H 21	20 H 09
CH 9	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	17 H 26	20 H 14
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>7 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - ORIOL EN ROYANS</b>						
CH 10	Sortie Parc d'assistance		0,00		18 H 26	21 H 14
CH 11	ORIOL	6,10	6,10	00 H 15	18 H 41	21 H 29
<b>Neutralisation</b>						
<b>8 ème Secteur de liaison : ORIOL EN ROYANS - LEONCEL</b>						
DES 3	ORIOL		0,00		18 H 44	21 H 32
AES		10,90	10,90			
CPS		0,40	11,30			
CH 12	LEONCEL	0,20	11,50	00 H 20	19 H 04	21 H 52
<b>Neutralisation</b>						
<b>9 ème Secteur de liaison : LEONCEL - SAINT THOMAS EN ROYANS</b>						
DES 4	COL DE TOURNIOL		0,00		19 H 07	21 H 55
AES		12,30	12,30			
CPS		0,50	12,80			
CH 13	SAIN THOMAS EN ROYANS	26,90	39,70	01 H 00	20 H 07	22 H 55
<b>10 ème Secteur de liaison : SAINT THOMAS EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
CH 13	SAIN THOMAS EN ROYANS		0,00		20 H 07	22 H 55
CH 14	SAIN THOMAS EN ROYANS		0,00		20 H 07	22 H 55
CH 14	Entrée Parc d'assistance	3,70	3,70	00 H 10	20 H 17	23 H 05
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>11 ème Secteur de liaison : PARC D'ASSISTANCE - PARC FERME D'ARRIVEE</b>						
CH 15	Sortie Parc d'assistance		0,00		20 H 37	23 H 25
CH 16	SAIN THOMAS EN ROYANS "Podium"	0,80	0,80	00 H 05	20 H 42	23 H 30
<b>Entrée Parc Fermé</b>						
<b>FIN de la première Etape</b>						
<b>AFFICHAGE DES RESULTATS PARTIELS + ORDRE ET HORAIRES DE DEPART pour la 2ème ETAPE</b>					30 min après arrivée dernier Concurrent	
Total Epreuves Spéciales 1ère Etape			<b>46,40</b>		37,54%	
Kilométrage total 1ère Etape			<b>123,60</b>			

<b>26 ème Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE / LE PIONNIER</b>						
DES 11	LA MOTTE FANJAS		0,00		15 H 31	17 H 44
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			
CH 37	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	16 H 01	18 H 14
<b>Neutralisation</b>						
<b>27 ème Secteur de liaison : BOUVANTE / LE PIONNIER - LENTE</b>						
DES 12	BOUVANTE / LE PIONNIER		0,00		16 H 04	18 H 17
AES		9,40	9,40			
CPS		0,40	9,80			
CH 38	LENTE	7,70	17,50	00 H 30	16 H 34	18 H 47
<b>Neutralisation</b>						
<b>28 ème Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
DES 13	COL DE L'ECHARASSON		0,00		16 H 37	18 H 50
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 39	Saint JEAN Entrée de Ville	7,35	15,25	00 H 20	16 H 57	19 H 10
<b>INFO TEMPS</b>						
<b>Neutralisation en Convoi</b>						
<b>PODIUM</b>						
<b>FIN du Rallye</b>						
<b>AFFICHAGE DES RESULTATS</b>					Dimanche 30 min après arrivée dernier Concurrent	
<b>REMISE DES PRIX</b>			<b>sur le podium</b>			
Total Epreuves Spéciales 2ème Etape			<b>73,80</b>		43,60%	
Kilométrage total 2ème Etape			<b>169,25</b>			
Total Epreuves Spéciales			<b>120,20</b>		41,04%	
Kilométrage total			<b>292,85</b>			

<b>2ème ETAPE le Dimanche 17 juillet 2011</b>						
<b>3 ème Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						02 H 33
<b>12 ème Secteur de liaison : PARC FERME - PARC D'ASSISTANCE</b>						
CH 17	Saint JEAN : Sortie Parc Fermé		0,00		07 H 00	09 H 33
CH 18	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	07 H 05	09 H 38
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>13 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS</b>						
CH 19	Sortie Parc d'assistance		0,00		07 H 20	09 H 53
CH 20	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	07 H 30	10 H 03
<b>Neutralisation</b>						
<b>14 ème Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE / LE PIONNIER</b>						
DES 5	LA MOTTE FANJAS		0,00		07 H 33	10 H 06
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			
CH 21	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	08 H 03	10 H 36
<b>Neutralisation</b>						
<b>15 ème Secteur de liaison : BOUVANTE / LE PIONNIER - LENTE</b>						
DES 6	BOUVANTE / LE PIONNIER		0,00		08 H 06	10 H 39
AES		9,40	9,40			
CPS		0,40	9,80			
CH 22	LENTE	7,70	17,50	00 H 30	08 H 36	11 H 09
<b>Neutralisation</b>						
<b>16 ème Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS Piscine</b>						
DES 7	COL DE L'ECHARASSON		0,00		08 H 39	11 H 12
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 23	SAIN THOMAS EN ROYANS Piscine	7,35	15,25	00 H 30	09 H 09	11 H 42
<b>17 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS Piscine - Regroupement</b>						
CH 23	SAIN THOMAS EN ROYANS Piscine		0,00		09 H 14	11 H 47
CH 24	Entrée Parc de Regroupement	1,05	1,05	00 H 05	09 H 14	11 H 47
<b>INFO TEMPS</b>						
<b>REGROUPEMENT</b>						
<b>4 ème Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						02 H 23
<b>18 ème Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE</b>						
CH 25	Sortie Parc de regroupement		0,00		10 H 24	12 H 47
CH 26	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	10 H 29	12 H 52
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>19 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS</b>						
CH 27	Sortie Parc d'assistance		0,00		11 H 19	13 H 42
CH 28	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	11 H 29	13 H 52
<b>Neutralisation</b>						
<b>20 ème Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE / LE PIONNIER</b>						
DES 8	LA MOTTE FANJAS		0,00		11 H 32	13 H 55
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			
CH 29	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	12 H 02	14 H 25
<b>Neutralisation</b>						
<b>21 ème Secteur de liaison : BOUVANTE / LE PIONNIER - LENTE</b>						
DES 9	BOUVANTE / LE PIONNIER		0,00		12 H 05	14 H 28
AES		9,40	9,40			
CPS		0,40	9,80			
CH 30	LENTE	7,70	17,50	00 H 30	12 H 35	14 H 58
<b>Neutralisation</b>						
<b>22 ème Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
DES 10	COL DE L'ECHARASSON		0,00		12 H 38	15 H 01
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 31	SAIN THOMAS EN ROYANS Piscine	7,35	15,25	00 H 30	13 H 08	15 H 31
<b>23 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS Piscine - Regroupement</b>						
CH 31	SAIN THOMAS EN ROYANS Piscine		0,00		13 H 13	15 H 36
CH 32	Entrée Parc de Regroupement	1,05	1,05	00 H 05	13 H 13	15 H 36
<b>INFO TEMPS</b>						
<b>REGROUPEMENT</b>						
<b>5 ème Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						02 H 13
<b>24 ème Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE</b>						
CH 33	Sortie Parc de regroupement		0,00		14 H 23	16 H 36
CH 34	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	14 H 28	16 H 41
<b>ASSISTANCE</b>						
<b>25 ème Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS</b>						
CH 35	Sortie Parc d'assistance		0,00		15 H 18	17 H 31
CH 36	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	15 H 28	17 H 41
CH 35	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	14 H 41	16 H 41
<b>Neutralisation</b>						
<b>25 ème Secteur de liaison : BOUVANTE LE BAS - LENTE</b>						
DES 12	BOUVANTE		0,00		14 H 44	16 H 44
AES		7,50	7,50			
CPS		0,30	7,80			
CH 36	LENTE	9,70	17,50	00 H 30	15 H 14	17 H 14
<b>Neutralisation</b>						
<b>26 ème Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS</b>						
DES 13	COL DE L'ECHARASSON		0,00		15 H 17	17 H 17
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 37	Saint JEAN Entrée de Ville	7,35	15,45	00 H 20	15 H 37	17 H 37
<b>INFO TEMPS</b>						
<b>Neutralisation en Convoi</b>						
<b>PODIUM</b>						
<b>FIN du Rallye</b>						
<b>AFFICHAGE DES RESULTATS</b>					Dimanche 30 min après arrivée dernier Concurrent	
<b>REMISE DES PRIX</b>			<b>Dimanche</b>		<b>18 H 30</b>	
Total Epreuves Spéciales 2ème Etape			<b>68,10</b>		40,19%	
Kilométrage total 2ème Etape			<b>169,45</b>			
Total Epreuves Spéciales			<b>116,30</b>		39,69%	
Kilométrage total			<b>293,05</b>			





# RALLYE DE LA DROME

# SAINT JEAN EN ROYANS

